

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 759

2 mai 2007

SOMMAIRE

ABS Finance Fund	36428	Macquarie Airports (Europe) No 2 S.A. ..	36427
Aerium Heidelberg S.à r.l.	36431	Malvi Holding S.A.	36426
Aerium MCS S.à r.l.	36386	Marena S.A.	36430
Alover S.A.	36417	Marsaf S.A.	36413
Andreosso Marbres	36430	MGP Malthazar S.à r.l.	36407
Andreosso S.A.	36429	Nebraska S.A.	36424
Bel-X-Trade S.à r.l.	36419	North Asset Management S.à r.l.	36406
BURTON REAL ESTATE Partnership, S.e.c.s.	36409	Oyster International Properties GP	36424
Cadlux Holdco S.à r.l.	36424	Pallhuber Holding S.à r.l.	36426
Chiorino Group S.A.	36429	Paradex SA	36414
Commandite Financière S.A.	36428	Pasfin S.A.	36418
Crèche Pikasso S. à r.l.	36432	Piramide S.A.	36412
De Bei'ermann S.à r.l.	36427	Project Management and Control	36431
Domaine Saint Mathieu S.A.	36417	Promaco Luxembourg S.A.	36430
Easybox S.à r.l.	36395	Renov-Façade S.à r.l.	36415
Easybox S.C.A.	36395	Rockpoint 4 S.à r.l.	36426
Ecotank S.A.	36432	RP IV S.à r.l.	36426
Elkron International Holding S.A.	36426	Sapira S.A.	36407
European Broadcasting System S.A.	36421	Siegwerk Holding Luxembourg S.A.	36428
Fegon International S.A.	36422	Skino S.A.	36422
Fero Holding S.à r.l.	36426	Société Européenne Répartition Investis- sements S.A.	36427
Giochi Preziosi Lussemburgo S.A.	36429	T.C.O. Fund-LU, S.à r.l.	36425
Habitat Sàrl	36430	T.C.S.Fund-LU, S.à r.l.	36410
Halysa S.A.	36425	Tilou Participation S.A.	36419
Hamer S.A.	36431	Transmar Holding S.A.	36418
HellermannTyton Alpha S.à r.l.	36420	Velen Maritime S.A.	36432
IE LuxSubCo French No.1 S.à r.l.	36395	Veropar S.A.	36428
Investeringer Danmark S.A.	36427	Viala S.à r.l.	36387
JPMorgan Portfolio Strategies Funds II ...	36421	Viashipping S.A.	36432
Lagonda S.A.	36429	Vip Domotec Benelux S.A.	36426
Leonberg Finance S.à r.l.	36412	Vip Domotec Group S.A.	36426
Linares Holding S.A.	36411	Weather Investments II Sàrl	36425
Lumina White	36411	Whitebay S.A.	36431

Aerium MCS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.913.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of January.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AERIUM FGG PROPERTIES, S. à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 104.717, here represented by Mrs Sylvie Lexa, companies director, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal,

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, declaring to act in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of AERIUM MCS, S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114 913 (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg by deed of the undersigned notary dated on the 1st day of March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1121 of 9th day of June 2006, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

Resolutions

The sole partner decides to transfer the registered office of the company from L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 5. first sentence.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven».

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Declaration

The appearing party, represented as stated hereabove declares that the registered office of the Company is transferred with effect as of 1st January 2007.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person represented as stated hereabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney of the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente janvier,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

AERIUM FGG PROPERTIES, S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 104.717, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclarant agir en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de AERIUM MCS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.913 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du

premier mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1121 en date du 9 juin 2006, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Résolutions

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L - 1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire au 6A, route de Trèves, L - 2633 Senningerberg et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. 1^{ère} phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare donner effet rétroactif au premier janvier 2007 audit transfert du siège social de la société.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Lexa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, vol. 31CS, fol. 86, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 février 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007035722/202/80.

(070032026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Viala S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 124.693.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-first day of February.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

VIALA LIMITED, a company with registered office at Midocean Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under the number 1070508,

represented by Mr Mathieu Gangloff, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Monaco, on 13 February 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name VIALA S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of Shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the known creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, VIALA LIMITED, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

36391

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euros (1,900.- EUR).

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Mr Rudolf Schulz, businessman, born in Wilhelmshaven, Germany, on 14 November 1967, residing at Floridian Palace, 21, boulevard du Larvotto, MC 98000 Monaco,

Mr Stephen Kenyon-Slade, businessman, born in Estcourt, South Africa, on 29 May 1964, residing at Le Columbia Palace, 11, avenue Princess Grace, MC 98000 Monaco.

2) The registered office of the Company is fixed at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

VIALA LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Midocean Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite sous le numéro 1070508,

ici représentée par Monsieur Mathieu Gangloff, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Monaco, le 13 février 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination VIALA S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes

valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est(sont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant, ou, par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des Associés**Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers identifiés de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, VIALA LIMITED, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Rudolf Schulz, homme d'affaires, né à Wilhelmshaven en Allemagne le 14 novembre 1967, résidant au Floridian Palace, 21, boulevard du Larvotto, MC 98000 Monaco;
- Monsieur Stephen Kenyon-Slade, homme d'affaires, né à Estcourt en Afrique du Sud le 29 mai 1964, résidant au Columbia Palace, 11, avenue Princesse Grace, MC 98000 Monaco.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Gangloff, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, vol. 32CS, fol. 17, case 4. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007035979/220/415.

(070031914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

IE LuxSubCo French No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.278.375,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 89.608.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 18 janvier 2007

1. La démission de Monsieur Enzo Guastaferrri a été acceptée avec effet au 15 janvier 2007.

2. Monsieur Jean And, employé privé, né le 17 juillet 1971 à Adana en Turquie, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société, en remplacement de Monsieur Enzo Guastaferrri, jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire. Sa nomination prend effet au 15 janvier 2007.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- Massimo Morlotti,
- Christophe Cahuzac,
- Pascal Leclerc,
- Jean And.

3. Le transfert du siège social de la Société du 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet au 15 janvier 2007 a été approuvé.

Fait le 23 février 2007.

Pour I.E. LuxSubCo FRENCH N^o 1 S. à r. l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007035728/1649/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06616. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Easybox S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Easybox S.C.A.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.686.

In the year two thousand and seven, on the twenty-second of February.

Before the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of the partners of the company (partnership limited by shares) EASYBOX S.C.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 77686, incorporated in the form of a «société en commandite simple» by a private agreement on June 14, 2000, published in the Mémorial C number 104 of February 10, 2001, and converted in a partnership limited by shares by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 22, 2000, published in the Mémorial C number 720 of September 4, 2001,

whose articles of association have been modified by deeds of the same notary Jean-Joseph Wagner:

- on April 30, 2001, published in the Mémorial C number 1059 of November 23, 2001;
- on August 16, 2001, published in the Mémorial C number 181 of February 1, 2002;
- on November 19, 2001, published in the Mémorial C number 531 of April 5, 2002;
- on October 17, 2002, published in the Mémorial C number 1703 of November 28, 2002;

and whose articles of association have been modified by deeds of the undersigned notary

- on March 24, 2004, published in the Mémorial C number 555 of May 28, 2004;
- on July 15, 2004, published in the Mémorial C number 1073 of October 26, 2004.

The meeting is presided by Mr. David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The chairman appoints as secretary Mrs. Valerie Berns, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The meeting elects as scrutineer Mr. Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the partners present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the partners who are present, the proxy holders of the represented partners and the undersigned notary, shall be kept at the latter's office.

The proxies of the represented partners, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Replacement of «S.C.A.» by «S.à r.l.» in the company's name.
2. Adoption by the company of an unlimited duration.
3. Authorization of the company to repurchase its own shares and to pay interim dividends.
4. Cancellation of the class A, B and C of the shares and of the rights attached to each class of the shares.
5. Exchange of the 45,970 class A shares, 360 class B shares and 70 class C shares against 46,400 ordinary shares.
6. Cancellation of the authorized capital.
7. Transformation of the company into a private limited company (*société à responsabilité limitée*), and adoption by the company of the articles of association of a private limited company which will henceforth have the following wording:
« **Art. 1.** There is hereby established a private limited company («*société à responsabilité limitée*») which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.
Art. 2. The company's name is EASYBOX S.à r.l.

Art. 3. The company is established to set up and operate self storage businesses in Spain, Italy, Switzerland and such other jurisdictions as the managers may consider appropriate either directly or through one or more underlying companies, being any companies or other entities, associations, trusts or vehicles of any kind in which the company invests or holds interest.

The company may generally acquire and hold interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as administer, develop and manage such holdings.

The company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or from.

The company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand-Duchy of Luxembourg by simple decision by the shareholders. If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at four million six hundred and forty thousand Euro (EUR 4,640,000.-) represented by forty six thousand and four hundred (46,400) sharequotas of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of April to the thirty first of March of the following year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of March, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.»

8. Termination of the mandate of the members of the supervisory board, of the general partner and of the external auditor and discharge to the latter for the performance of their mandate.

9. Appointment of Mr. William Binella, born on October 16, 1969 in Paris (France), residing at Via Focilide 98, 00125 Roma (Italy), of Mr. Roberto Perdomini, born on April 5, 1963 in Monza (Italy), residing at Via Mandelli 2/c, Ronco Briantino, Milan (Italy), and of Mr. Charles Cayser, born on April 26, 1957 in London (United Kingdom), residing at 30 Buckingham Gate, London SW1E 6NN (United Kingdom), as managers for an unlimited duration.

10. Decision that the company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two managers.

11. Sundry.

After deliberation, the following resolutions are taken by the meeting by unanimous vote:

First resolution

The meeting decides to replace «S.C.A.» by «S.à r.l.» in the company's name.

Second resolution

The meeting decides to adopt an unlimited duration.

Third resolution

The meeting decides to authorize the company to repurchase its own shares and to pay interim dividends.

Fourth resolution

The meeting decides to cancel the class A, B and C of the shares and the rights attached to each class of the shares.

Fifth resolution

The meeting decides to exchange the 45,970 class A shares, 360 class B shares and 70 class C shares against 46,400 ordinary shares.

Sixth resolution

The meeting decides to cancel the authorized capital.

Seventh resolution

The meeting decides to transform the company into a private limited company (société à responsabilité limitée), and to adopt the articles of association of a private limited company which will henceforth have the following wording:

« **Art. 1.** There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is EASYBOX S.à r.l.

Art. 3. The company is established to set up and operate self storage businesses in Spain, Italy, Switzerland and such other jurisdictions as the managers may consider appropriate either directly or through one or more underlying com-

panies, being any companies or other entities, associations, trusts or vehicles of any kind in which the company invests or holds interest.

The company may generally acquire and hold interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as administer, develop and manage such holdings.

The company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand-Duchy of Luxembourg by simple decision by the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at four million six hundred and forty thousand Euro (EUR 4,640,000.-) represented by forty six thousand and four hundred (46,400) sharequotas of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of April to the thirty first of March of the following year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of March, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.»

Eighth resolution

The meeting decides to terminate the mandate of the members of the supervisory board, of the general partner and of the external auditor and to give discharge to the latter for the performance of their mandate.

Ninth resolution

The meeting decides to appoint Mr. William Binella, born on October 16, 1969 in Paris (France), residing at Via Focilide 98, 00125 Roma (Italy), Mr. Roberto Perdomini, born on April 5, 1963 in Monza (Italy), residing at Via Mandelli 2/c, Ronco Briantino, Milan (Italy), and Mr. Charles Cayser, born on April 26, 1957 in London (United Kingdom), residing at 30 Buckingham Gate, London S W1E 6NN (United Kingdom), as managers for an unlimited duration.

Tenth resolution

The meeting decides that the company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two managers.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, vingt-deux février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société en commandite par actions EASYBOX S.C.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 77.686, constituée sous la forme d'une société en commandite simple suivant acte sous seing privé en date du 14 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 104 du 10 février 2001, et transformée en société en commandite par actions suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 720 du 4 septembre 2001,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçu par le même notaire Jean-Joseph Wagner:

- en date du 30 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 1059 du 23 novembre 2001;
 - en date du 16 août 2001, publié au Mémorial C numéro 181 du 1^{er} février 2002;
 - en date du 19 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 531 du 5 avril 2002;
 - en date du 17 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1073 du 28 novembre 2002;
- et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçu par le notaire instrumentant
- en date du 24 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 555 du 28 mai 2004;
 - en date du 15 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1073 du 26 octobre 2004.

L'assemblée est présidée par M. David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le président désigne comme secrétaire Mme Valérie Berns, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Raphaël Rozanski, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les associés présents les mandataires de ceux représentés, et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des associés représentés, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Remplacement de «S.C.A.» par «S.à r.l.» dans la dénomination de la société.
2. Adoption par la société d'une durée indéterminée.
3. Autorisation de la société de racheter ses propres parts et de distribuer des dividendes intérimaires.
4. Suppression des classes d'actions A, B et C et des droits attachés à chaque classe d'actions.
5. Echange des 45.970 actions de classe A, 360 actions de classe B et 70 actions de classe C contre 46.400 actions ordinaires.
6. Suppression du capital autorisé.
7. Transformation de la société en société à responsabilité limitée et adoption par la société des statuts d'une société à responsabilité limitée qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de EASYBOX S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la mise en place ainsi que l'exploitation d'entrepôts situés en Espagne, en Italie, en Suisse, et dans tous autres pays que les gérants estiment appropriés soit directement soit par l'intermédiaire d'une ou plusieurs entités intermédiaires, étant des sociétés ou autres groupements, associations, fiducies ou entités de toute sorte dans lesquels la société investit ou détient des intérêts.

La société a de manière plus générale pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à quatre millions six cent quarante mille Euros (EUR 4.640.000,-), représenté par quarante-six mille quatre cents (46.400) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers-réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Us doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier avril au trente et un mars de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un mars, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.»

8. Résiliation du mandat des membres du conseil de surveillance, du gérant commandité et du réviseur externe et décharge à ces derniers pour l'exercice de leur mandat.

9. Nomination de Monsieur William Binella, né le 16 octobre 1969 à Paris (France), demeurant à Via Focilide 98, 00125 Rome (Italie), de Monsieur Roberto Perdomini, né le 5 avril 1963 à Monza (Italie), demeurant à Via Mandelli 2/c, Ronco Briantino, Milan (Italie), et de Monsieur Charles Cayser, né le 26 avril 1957 à Londres (Royaume Uni), demeurant à 30 Buckingham Gate, Londres SW1E 6NN (Royaume Uni), comme gérants pour une durée indéterminée.

10. Résolution que la société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants

11. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de remplacer «S.C.A.» par «S.à r.l.» dans la dénomination de la société.

Seconde résolution

L'assemblée décide d'adopter une durée indéterminée.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'autoriser la société de racheter ses propres parts et de distribuer des dividendes intérimaires.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer les classes d'actions A, B et C et des droits attachés à chaque classe d'actions.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'échanger les 45.970 actions de classe A, 360 actions de classe B et 70 actions de classe C contre 46.400 actions ordinaires.

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé.

Septième résolution

L'assemblée décide de transformer la société en société à responsabilité limitée et d'adopter les statuts d'une société à responsabilité limitée qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de EASYBOX S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la mise en place ainsi que l'exploitation d'entrepôts situés en Espagne, en Italie, en Suisse, et dans tous autres pays que les gérants estiment appropriés soit directement soit par l'intermédiaire d'une ou plusieurs entités intermédiaires, étant des sociétés ou autres groupements, associations, fiducies ou entités de toute sorte dans lesquels la société investit ou détient des intérêts.

La société a de manière plus générale pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à quatre millions six cent quarante mille Euros (EUR 4.640.000,-), représenté par quarante-six mille quatre cents (46.400) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers-réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier avril au trente et un mars de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un mars, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.»

36406

Huitième résolution

L'assemblée décide de résilier le mandat des membres du conseil de surveillance, du gérant commandité et du réviseur externe et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur William Binella, né le 16 octobre 1969 à Paris (France), demeurant à Via Focilide 98, 00125 Rome (Italie), Monsieur Roberto Perdomini, né le 5 avril 1963 à Monza (Italie), demeurant à Via Mandelli 2/c, Ronco Briantino, Milan (Italie), et Monsieur Charles Cayser, né le 26 avril 1957 à Londres (Royaume Uni), demeurant à 30 Buckingham Gate, Londres SW1E 6NN (Royaume Uni), comme gérants pour une durée indéterminée.

Dixième résolution

L'assemblée décide que la société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille huit cents euros.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, V. Berns, R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 février 2007, vol. 541, fol. 15, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007035730/231/579.

(070031625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

North Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.134.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 29 janvier 2007

1. La démission de Monsieur Enzo Guastaferrri a été acceptée avec effet au 15 janvier 2007.

2. Monsieur Jean And, employé privé, né le 17 juillet 1971 à Adana en Turquie, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société, en remplacement de Monsieur Enzo Guastaferrri. Sa nomination prend effet au 15 janvier 2007 pour une durée indéterminée.

3. Le transfert de siège social de la Société du 46A avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 15 janvier 2007, a été approuvé.

Fait le 29 janvier 2007.

Pour NORTH ASSET MANAGEMENT S. à r. l.

MOURANT LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007035731/1649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04923. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Sapira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.664.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 février 2007 que les associés ont décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Pol Stoffel, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 8 janvier 1964, résidant à L-5336 Moutfort, 10, am Daerchen, en tant qu'administrateur-délégué de la société et en tant qu'administrateur de la société;
- D'accepter la démission de Madame Anna Katarina Lindgren, employée à la Cour de Justice des Communautés Européennes, née à Vasterasdomkyrofors (Suède) le 25 mars 1967, résidant à L-5336 Moutfort, 10, am Daerchen, en tant qu'administrateur de la société;
- D'accepter la démission de la société K.P.N.D. S.A., ayant son siège social à Moutfort, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le n ° 70.148, en tant qu'administrateur de la société;
- D'accepter la démission de Bureau MODUGNO S.à r.l. ayant son siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-rue, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le n ° 35.889 en tant que commissaire aux comptes;
- D'accepter la nomination de Monsieur Noël Lourdes, comptable, né à Kuala Lumpur (Malaisie) le 19 décembre 1974, résidant à IE-2 Dublin, Molesworth Street 15, Irlande, en tant qu'administrateur de la société;
- D'accepter la nomination de Monsieur Michael Taggart, promoteur, né à Derry (Irlande du Nord) le 28 avril 1966 résidant à BT476AA Derry, Spencer Rd, Spencer House, Suite 4, en tant qu'administrateur de la société;
- D'accepter la nomination de Monsieur Jimmy Tong Sam, directeur, né à Moka (Ile Maurice) le 24 novembre 1968, résidant à 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société;
- D'accepter la nomination de L'ALLIANCE REVISION S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 46.498, en tant que commissaire aux comptes de la société.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Pour la société

J. S. Tong

Un Administrateur

Référence de publication: 2007035732/6215/34.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00041. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

MGP Malthazar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.929.

Suite à une série de trois transferts détaillés ci-dessous, toutes les 864 parts de classe A détenues par MGP EUROPE (LUX) S.à r.l. (dont les détails sont donnés ci-dessous) dans la Société ont été transférées à MGP EUROPE AIV (LUX) S.à r.l. (dont les détails sont donnés ci-dessous):

Suite à un premier transfert de parts intervenu en date du 22 décembre 2006, MGP EUROPE (LUX) S.à r.l., ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (immatriculée au Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 114.151), a cédé la totalité des 864 parts de classe A qu'elle détenait (valeur nominale de chacune des parts: EUR 25,-) à MGP EUROPE FUND II, L.P., ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda (immatriculée aux Bermudes, Registrar of Companies of the Islands of Bermuda sous le n ° 36032).

A la suite de ce premier transfert intervenu comme décrit ci-dessus, il en résulte que les parts de la Société sont détenues comme suit:

MGP EUROPE FUND II, L.P.:	864 parts de classe A
MGP EUROPE PARALLEL (LUX) S.à r.l.:	2.736 parts de classe A
GENERALE CONTINENTALE INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.à r.l.:	400 parts de classe B

Suite à un deuxième transfert de parts intervenu en date du 22 décembre 2006, MGP EUROPE FUND II, L.P., ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda (immatriculée aux Bermudes, Registrar

of Companies of the Islands of Bermuda sous le n ° 36.032), a cédé la totalité des 864 parts de classe A qu'elle détenait (valeur nominale de chacune des parts: EUR 25,-) à MGP EUROPE FUND II (ALBERTA), L.P., (immatriculée en Alberta, Alberta Corporate Registration System sous le n ° LP 12.852.893) dont le siège social de son General Partner est situé au 615 South Dupont Highway, County of Kent, Delaware 19901.

A la suite de ce deuxième transfert intervenu comme décrit ci-dessus, il en résulte que les parts de la Société sont détenues comme suit:

MGP EUROPE FUND II (ALBERTA), L.P.:	864 parts de classe A
MGP EUROPE PARALLEL (LUX) S.à r.l.:	2.736 parts de classe A
GENERALE CONTINENTALE INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.à r.l.:	400 parts de classe B

Suite à un troisième et dernier transfert de parts intervenu en date du 22 décembre 2006, MGP EUROPE FUND II (ALBERTA), L.P., (immatriculée en Alberta, Alberta Corporate Registration System sous le n ° LP 12.852.893) dont le siège social de son General Partner est situé au 615 South Dupont Highway, County of Kent, Delaware 19901, a cédé la totalité des 864 parts de classe A qu'elle détenait (valeur nominale de chacune des parts: EUR 25,-) à MGP EUROPE AIV (LUX) S.à r.l., ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (immatriculée au Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 122.881).

A la suite de ce troisième et dernier transfert intervenu comme décrit ci-dessus, il en résulte que les parts de la Société sont détenues comme suit:

MGP EUROPE AIV (LUX) S.à r.l.:	864 parts de classe A
MGP EUROPE PARALLEL (LUX) S.à r.l.:	2.736 parts de classe A
GENERALE CONTINENTALE INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.à r.l.:	400 parts de classe B

Suite à une série de trois transferts détaillés ci-dessous, toutes les 2736 parts de classe A détenues par MGP EUROPE PARALLEL (LUX) S.à r.l. (dont les détails sont donnés ci-dessous) dans la Société ont été transférées à MGP EUROPE PARALLEL AIV (LUX) S.à r.l. (dont les détails sont donnés ci-dessous):

Suite à un premier transfert de parts intervenu en date du 22 décembre 2006, MGP EUROPE PARALLEL (LUX) S.à r.l., ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (immatriculée au Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 114.150), a cédé la totalité des 2.736 parts de classe A qu'elle détenait (valeur nominale de chacune des parts: EUR 25,-) à MGP EUROPE PARALLEL FUND II, L.P., ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda (immatriculée aux Bermudes, Registrar of Companies of the Islands of Bermuda sous le n ° 36.497).

A la suite de ce premier transfert intervenu comme décrit ci-dessus, il en résulte que les parts de la Société sont détenues comme suit:

MGP EUROPE AIV (LUX) S.à r.l.:	864 parts de classe A
MGP EUROPE PARALLEL FUND II, L.P.:	2.736 parts de classe A
GENERALE CONTINENTALE INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.à r.l.:	400 parts de classe B

Suite à un deuxième transfert de parts intervenu en date du 22 décembre 2006, MGP EUROPE PARALLEL FUND II, L.P., ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda (immatriculée aux Bermudes, Registrar of Companies of the Islands of Bermuda sous le n ° 36.497), a cédé la totalité des 2736 parts de classe A qu'elle détenait (valeur nominale de chacune des parts: EUR 25,-) à MGP EUROPE PARALLEL FUND II (ALBERTA), L.P., (immatriculée en Alberta, Alberta Corporate Registration System sous le n ° LP12.853.040) dont le siège social de son General Partner est situé au 615 South Dupont Highway, County of Kent, Delaware 19901.

A la suite de ce deuxième transfert intervenu comme décrit ci-dessus, il en résulte que les parts de la Société sont détenues comme suit:

MGP EUROPE AIV (LUX) S.à r.l.:	864 parts de classe A
MGP EUROPE PARALLEL FUND II (ALBERTA), L.P.:	2.736 parts de classe A
GENERALE CONTINENTALE INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.à r.l.:	400 parts de classe B

Suite à un troisième et dernier transfert de parts intervenu en date du 22 décembre 2006, MGP EUROPE PARALLEL FUND II (ALBERTA), L.P., (immatriculée en Alberta, Alberta Corporate Registration System sous le n ° LP12.853.040) dont le siège social de son General Partner est situé au 615 South Dupont Highway, County of Kent, Delaware 19901, a cédé la totalité des 2736 parts de classe A qu'elle détenait (valeur nominale de chacune des parts: EUR 25,-) à MGP EUROPE PARALLEL AIV (LUX) S.à r.l., ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (immatriculée au Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 122.880).

A la suite de ce troisième et dernier transfert intervenu comme décrit ci-dessus, il en résulte que les parts de la Société sont désormais détenues comme suit:

MGP EUROPE AIV (LUX) S.à r.l.	864 parts de classe A
MGP EUROPE PARALLEL AIV (LUX) S.à r.l.	2.736 parts de classe A
GENERALE CONTINENTALE INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.à r.l.	400 parts de classe B

Luxembourg, le 28 février 2007.

Pour MGP MALTHAZAR S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007035735/3648/90.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04183. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070031727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

BURTON REAL ESTATE Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.683.

Extrait de l'acte constitutif suite à l'acte sous seing privé en date du 29 janvier 2007

Désignation des associés

1. BURTON REAL ESTATE S.à r.l. société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, en voie d'immatriculation au R.C.S. Luxembourg, section B, ayant son siège social 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, (ci-après individuellement l'Associé Commandité, avec toute personne admise à adhérer à cet acte comme associé commandité, collectivement, les Associés Commandités) et

2. LINTON PROPERTIES S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, en voie d'immatriculation au R.C.S. Luxembourg, section B, ayant son siège social 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, (ci-après individuellement, un Associé Commanditaire, avec toute personne admise à adhérer à cet acte comme associé commanditaire, collectivement les Associés Commanditaires, et ensemble avec l'Associé Commandité, les Associés)

3. M. Alain Heinz, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie (ci-après individuellement, un Associé Commanditaire, avec toute personne admise à adhérer à cet acte comme associé commanditaire, collectivement les Associés Commanditaires, et ensemble avec l'Associé Commandité, les Associés)

ont signé sous seing privé, en date du 29 janvier 2007, l'acte constitutif (l'Acte) d'une société en commandite simple qu'ils ont souhaité établir entre eux et dont est extrait ce qui suit:

Dénomination ou raison sociale de la Société

Les Parties établissent entre elles une société en commandite simple sous le nom BURTON REAL ESTATE PARTNERSHIP, S.e.c.s. (la Société).

Objet

L'acquisition directe et indirecte et la gestion de biens immobiliers au Luxembourg et à l'étranger. Emprunter des fonds sauf par voie d'offre publique. Prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts/émissions d'obligations, à ses filiales/sociétés affiliées ou à toute autre société. Consentir des garanties/sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou celles de ses filiales/sociétés affiliées/toute autre société. Gager, nantir, céder, grever de charges ses avoirs ou créer d'autre manière des sûretés portant sur ses avoirs. En général, adopter toute mesure pour sauvegarder ses droits et effectuer toute transaction liée directement ou indirectement à son objet social ou susceptible de promouvoir son développement.

Siège social

Le siège social de la Société est établi à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Durée

La société est établie pour une durée indéterminée, à partir de la date de l'Acte.

Capital et actions

Le capital de la Société est fixé à dix mille Euros (10.000,- EUR) représenté par neuf cent quarante-huit (948) parts sociales de commandité et cinquante-deux (52) parts sociales de commanditaire.

L'Associé Commandité souscrit à neuf cent quarante-huit (948) parts sociales de commandité et s'engage à faire une contribution en espèces de neuf mille quatre cent quatre-vingts Euros (9.480,- EUR).

Les Associés Commanditaires souscrivent à cinquante-et-une (51) parts sociales de commanditaire, respectivement à une (1) part sociale de commanditaire et s'engagent à faire une contribution en espèces de cinq cent dix Euros (510,- EUR), respectivement dix Euros (10,- EUR) chacun.

Toutes les parts sociales sont et resteront nominatives.

Responsabilité des Associés

L'Associé Commandité

L'Associé Commandité est personnellement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être honorées par les actifs de la Société.

Les Associés Commanditaires

Les Associés Commanditaires ne sont pas responsables à l'égard des tiers, sauf mention expresse de l'Acte ou de la Loi.

Sous réserve de la clause ci-dessus, la responsabilité d'un Associé Commanditaire est limitée au montant de sa contribution dans la Société, et sauf disposition légale contraire, rien dans l'Acte ne peut supprimer, réduire ou affecter cette limitation, dès lors que l'Associé Commanditaire concerné se confirme aux stipulations du présent Acte et de toutes lois applicables.

Gestion de la Société

La Société est exclusivement gérée par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition et engage la Société à l'égard des tiers.

Pouvoirs et obligations de l'Associé Commandité

L'Associé Commandité a la charge et le contrôle pleins et exclusifs de la gestion, de la direction et des opérations de la Société à tous égards et en toutes circonstances.

Représentation de la Société

La société sera engagée en toute circonstance vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout représentant de l'associé commandité ou de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux statuts de l'Associé Commandité.

Le mandataire ne peut en aucun cas être un Associé Commanditaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BURTON REAL ESTATE S.à r.l.

A. Heinz.

Gérant

Référence de publication: 2007035820/6341/75.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04554. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

T.C.S.Fund-LU, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.130.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 5 février 2007

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Madame Julie K. Braun, née le 1^{er} janvier 1958 à Mankato, Minnesota (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 South 7th Street, Minneapolis, Minnesota 55402 (Etats-Unis d'Amérique), aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 5 février 2007 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par un conseil de gérance composé des personnes suivantes:

- Pedro-Emanuel Gouveia Fernandes das Neves, gérant; et
- Julie K. Braun, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
T.C.S. FUND-LU S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007035738/2460/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06420. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Linares Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.037.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 8 janvier 2007, le mandats des administrateurs:

- Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2006, soit en 2007.

Veillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 2 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiée comme suit:

COMCOLUX S.à r.l. 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2006, soit en 2007.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Pour LINARES HOLDING S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007035744/29/32.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05610. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Lumina White, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 50, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 115.200.

En date du 12 mai 2006, FINANCIERE LIGHT S.à r.l. a cédé la totalité de ses 141 parts sociales à la société FINANCIERE LIGHT III S.à r.l.

En date du 12 mai 2006, FINANCIERE LIGHT II S.à r.l. a cédé la totalité de ses 51 parts sociales à la société FINANCIERE LIGHT III S.à r.l.

En date du 12 mai 2006, FINANCIERE LIGHT IV S.à r.l. a cédé la totalité de ses 47 parts sociales à la société FINANCIERE LIGHT III S.à r.l.

En conséquence, l'actionnariat de la société LUMINA WHITE se compose ainsi:

- TRIEF CORPORATION S.A. détient	250 parts sociales
- FINANCIERE LIGHT III S.à r.l. détient	250 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007035742/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05461. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Leonberg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.064.

By two letters dated October 9, 2006, Mrs Johanna Van Oort and Mr Benoît Georis, both residing professionally at 9B, boulevard Prince Henri, L-2163 Luxembourg, have resigned from their mandate as managers of the Company with immediate effect.

Pursuant to the resolutions of the shareholders of the Company (the «Shareholders»), dated October 9, 2006, the Shareholders have acknowledged the abovementioned resignations and have resolved to appoint Mr Franck Ruimy, born on February 6, 1971 in Casablanca, Morocco and residing professionally at 25, Knightsbridge, SW1X 7RZ London, United Kingdom, as manager, with effect as of the date of such resolutions, for an indefinite period.

Consequently, the Company shall be managed by Mr Franck Ruimy as sole manager of the Company.

Date: January 10, 2007.

Mr F. Ruimy
Sole Manager

Traduction

Il résulte de deux lettres en date du 9 octobre 2006 que Madame Johanna Van Oort et Monsieur Benoît Georis, demeurant tous deux professionnellement au 9B, rue du Prince Henri, L-2163 Luxembourg, ont démissionné de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet immédiat.

Conformément aux résolutions des associés la Société (les «Associés»), les Associés ont pris acte des démissions ci-dessus mentionnées et ont décidé de nommer Monsieur Franck Ruimy, né le 6 février 1971 à Casablanca, Maroc et demeurant professionnellement au 25, Knightsbridge, SW1X 7RZ Londres, Royaume-Uni, en qualité de gérant, avec effet à la date de ces résolutions, pour une durée indéterminée.

En conséquence, la Société est gérée par Monsieur Franck Ruimy, en qualité de gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Date: 10 janvier 2007.

Monsieur F. Ruimy
Gérant Unique

Référence de publication: 2007035863/250/34.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06934. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Piramide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.605.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Catherine Guffanti, comptable, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme
PIRAMIDE S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007035811/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02687. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Marsaf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.821.

A Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MARSAF S.A. avec siège social à L-8010 Strassen, 270, route Arlon, (Matricule TVA 2005 2234 019)

inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.821

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 27 décembre 2005, numéro 19.636 de son répertoire, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 847, du 28 avril 2006.

modifiée suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 8 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1126, du 9 juin 2006.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Aldo Fascio, commerçant, demeurant à L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Emmanuel Fascio, employé privé, demeurant à L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Démission de deux administrateurs.
- 2.- Nomination de quatre nouveaux administrateurs.
- 3.- Confirmation des mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de M. Aldo Fascio.
- 4.- Composition actuel du conseil d'administration.
- 5.- Engagement de la société vis à vis des tiers.
- 6.- Pouvoirs donnés par l'assemblée générale à M. Aldo Fascio.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte à compter de ce jour, les démissions de leurs fonctions d'administrateurs, savoir:

- a) Monsieur Jeannot Mousel, employé privé, né le 30 décembre 1954 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4451 Belvaux, 266, route d'Esch;
- b) et de Monsieur Jean Serge N'Goma, employé privé, né le 25 mars 1970 à Makola/Congo, demeurant à F-75016 Paris, 14, rue Félicien David.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer comme nouveaux administrateurs à partir de ce jour:

a) Monsieur Emmanuel Fascio, employé privé, né le 3 août 1970 à Mont Saint Martin/France, demeurant à L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun;

b) Monsieur Edmond Bouanga, administrateur de société, né le 16 novembre 1955 à Mindouli/République du Congo, demeurant à F-91130 Ris Orangis, 49, rue Albert Rémy.

c) Monsieur Leopold Bouanga, administrateur de société, né le 23 septembre 1960 à Mindouli/République du Congo, demeurant à F-91130 Ris Orangis, 49, rue Albert Rémy;

d) et Monsieur Joseph Kokolo, éducateur, né le 18 mars 1951 à Brazzaville/République Démocratique du Congo (Ex Zaïre), demeurant à F-94470 Boissy Saint Léger, 4, Place de la Chênaie.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2011.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, de confirmer dans ses mandats: d'administrateur et d'administrateur-délégué. Monsieur Aldo Fascio, commerçant, né le 27 octobre 1950 à Gènes/Italie, demeurant à L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun.

Ses mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2011.

Quatrième résolution

Composition actuel du Conseil d'Administration:

a) administrateurs:

- Monsieur Aldo Fascio;
- Monsieur Emmanuel Fascio;
- Monsieur Edmond Bouanga;
- Monsieur Leopold Bouanga;
- Monsieur Joseph Kokolo.

b) administrateur-délégué:

- Monsieur Aldo Fascio.

Tous prénommés.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2011.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, que la prédite société est engagée en toutes circonstances vis à vis des tiers par la seule signature de l'administrateur-délégué, Monsieur Aldo Fascio, prénommé.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide à l'unanimité des voix, de donner les pouvoirs les plus larges à Monsieur Aldo Fascio, administrateur-délégué, pour signer tous les contrats relatifs aux blocs pétroliers C I 301, C I 302 et C I 303.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Fait en quatre originaux à Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2007.

Le bureau de l'assemblée

A. Fascio / J.-P. Cambier / E. Fascio

Référence de publication: 2007036449/250/86.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01375. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Paradex SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.261.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Claudine Boulain, comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France) demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme

PARADEX S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007035812/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02747. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Renov-Façade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5638 Mondorf-les-Bains, 54A, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 124.734.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jorge Augusto Tavares, façadier, né à Macieira de Cambra/Vale de Cam (Portugal) le 18 septembre 1968, demeurant à L-6970 Oberanven, 54, rue Andethana;

2.- Monsieur Victor Manuel Barbosa Brandao, façadier, né à Macieira de Cambra (Portugal) le 19 février 1967, demeurant à F-57480 Contz les Bains, 1, Venelle des Hospitaliers.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de RENOV-FACADE S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, de plafonneur et de façadier.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil sept.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Jorge Augusto Tavares, façadier, né à Macieira de Cambra/Vale de Cam (Portugal) le 18 septembre 1968, demeurant à L-6970 Oberanven, 54, rue Andethana, cinquante parts sociales 50

2.- par Monsieur Victor Manuel Barbosa Brandao, façadier, né à Macieira de Cambra (Portugal) le 19 février 1967, demeurant à F-57480 Contz les Bains, 1, Venelle des Hospitaliers, cinquante parts sociales 50

Total: cent parts sociales 100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-5638 Mondorf-les-Bains, 54A, rue du Moulin.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée,

Monsieur Joaquim Vilas Boas Da Costa, indépendant, né à Lama - Barcelos (Portugal), le 19 mars 1965, demeurant à L-5884 Howald, 326, route de Thionville.

- Sont nommés gérants administratifs pour une durée indéterminée:
- Monsieur Jorge Augusto Tavares, préqualifié;
- Monsieur Victor Manuel Barbosa Brandao, préqualifié.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et des deux gérants administratifs.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. A. Tavares, V. M. Barbosa Brandao, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007. Relation: LAC/2007/643. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 mars 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007036538/222/86.

(070032463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Alovar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.950.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 12 février 2007

Aux termes d'une délibération en date du 12 février 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Mme Catherine Guffanti, comptable, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

ALOVAR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007035813/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04087. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Domaine Saint Mathieu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 107.773.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 février 2007

Siège social:

Les actionnaires décident de transférer avec effet immédiat le siège de la société 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Administrateurs:

Les actionnaires acceptent la démission de leur mandat d'administrateurs de:

- Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8070 Bertrange, 23, ZA Bourmicht;

- Monsieur Edouard Lux, administrateur de sociétés, demeurant à L-1474 Luxembourg, 5, sentier de l'Espérance;

- Monsieur Jacques Niedercorn, administrateur de société, demeurant à L-1840 Luxembourg, 2, boulevard Joseph II;

- Madame Blandine Lung-Vilmain, sans état particulier, demeurant à L-1840 Luxembourg, 2, boulevard Joseph II.

Les actionnaires acceptent la démission de M. Eric Lux, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8070 Bertrange, 23, ZA Bourmicht, de son mandat d'administrateur délégué.

En remplacement des administrateurs démissionnaires, les actionnaires nomment

- Monsieur Karl Louarn, expert comptable, demeurant à L-5891 Fentange, 6, rue Pierre Weydert;

- Monsieur Marc Boland, expert comptable, demeurant à L-5240 Sandweiler, 7, rue principale;

- Monsieur Joeri Steeman, expert comptable, demeurant à L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

Commissaire aux comptes:

Les actionnaires acceptent la démission de ABAX AUDIT S.à R.L., ayant son siège social L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, R.C.S. B 27.761 de son mandat de commissaire.

En remplacement du commissaire démissionnaire, les actionnaires nomment la société PARFININDUS s.à r.l, R.C.S Luxembourg B 56.469, ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Pour la société

PKF-WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007036188/592/34.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05273. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Pasfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.250.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Claudine Boulain, comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France) demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme

PASFIN S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007035814/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02691. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Transmar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 84.675.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 16 janvier 2007, tenue à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur O. Pekin Baran de ses postes d'administrateur et d'administrateur-délégué et décide de nommer comme nouvel administrateur en son remplacement la société anonyme AELSION INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 68.040, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Angelo Zito.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2012.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Madame Chantal Dubois de son poste d'administrateur.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs les personnes suivantes:

- Monsieur Aleksandar Vukotic, employé privé, né à Pancevo (Serbie), le 21 février 1973, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

- Monsieur Christophe Masuccio, employé privé, né à Creutzwald (France), le 20 avril 1977, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2012.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société anonyme FIDUCIAIRE BEUMANOIR S.A., avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 52.618 comme nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de la société anonyme AUDIEX S.A., démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2012.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007036176/1429/35.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05453. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Tilou Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 102.993.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 28 février 2007

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration que

- la démission de Monsieur Alain Peigneux, employé privé, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 28 février 2007 est acceptée;

- la société DOMELS S. à r. l., société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous numéro B 104.715, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, à été cooptée en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 28 février 2007.

La prochaine Assemblée Générale des Actionnaires procédera à la ratification de la démission ainsi que de la cooptation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Pour TILOU PARTICIPATION S.A.

MERCURIA SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007035815/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00011. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Bel-X-Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6921 Roodt-sur-Syre, 4A, Banzelt.

R.C.S. Luxembourg B 5.667.

L'an deux mille sept, le quinze février.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach,

A comparu:

Monsieur Victor Bisdorff, indépendant, demeurant à L-6912 Roodt-sur-Syre, 18, route de Grevenmacher.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée BEL-X-TRADE S.à r.l., avec siège social à L-6912 Roodt-sur-Syre, 18, route de Grevenmacher, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 5.667 (NIN 1956 2400 179),

constituée suivant acte sous seing privé, en date du 1^{er} juillet 1956, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 60 du 4 septembre 1956, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, en date du 25 juillet 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 494 du 30 novembre 1994,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 mars 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 916 du 24 octobre 2001.

Que suite à la conversion d'office en Euros par le registre de commerce de Luxembourg, le capital social s'élève actuellement au montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68) représenté par cinq cents (500) parts sociales, toutes attribuées à Monsieur Victor Bisdorff.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société, à concurrence de cent cinq euros trente-deux cents (EUR 105,32) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68) au montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), moyennant versement en espèces du montant de cent cinq Euros trente-deux Cents (EUR 105,32) de sorte que la somme de cent cinq euros trente-deux cents (EUR 105,32) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Ensuite l'associé unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à vingt-cinq euros (EUR 25,-) de sorte que le capital au montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Victor Bisdorff, indépendant, demeurant à L-6912 Roodt-Syre, 18, route de Grevenmacher.

Troisième résolution

L'associé unique décide de fixer le siège social à l'adresse suivante: L-6921 Roodt-sur-Syre, 4A, Banzelt.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Bisdorff, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 20 février 2007, vol. 364, fol. 19, case 7, ECH/2007/98. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): D. Speller.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 février 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007035656/201/52.

(070031810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

HellermannTyton Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.500.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.627.

—
EXTRAIT

(1) En date du 18 décembre 2006

(i) DOUGHTY HANSON & Co IV NOMINEES ONE LIMITED, une limited liability company constituée selon le droit anglais, avec siège social à 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG, et enregistrée sous le numéro 4829859, a cédé 104.102 parts sociales de classe A et 156.154 parts sociales de class P,

(ii) DOUGHTY HANSON & Co IV NOMINEES TWO LIMITED, une limited liability company constituée selon le droit anglais, avec siège social à 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG, et enregistrée sous le numéro 4829846, a cédé 112.254 parts sociales de classe A et 168.382 parts sociales de class P,

(iii) DOUGHTY HANSON & Co IV NOMINEES THREE LIMITED, une limited liability company constituée selon le droit anglais, avec siège social à 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG, et enregistrée sous le numéro 4829841, a cédé 27.035 parts sociales de classe A et 40.552 parts sociales de class P,

(iv) DOUGHTY HANSON & Co IV NOMINEES FOUR LIMITED, une limited liability company constituée selon le droit anglais, avec siège social à 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG, et enregistrée sous le numéro 4829836, a cédé 96.934 parts sociales de classe A et 145.402 parts sociales de class P,

(v) OFFICERS NOMINEES LIMITED, une limited liability company constituée selon le droit anglais, avec siège social à 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG, et enregistrée sous le numéro 3047123, a cédé 19.670 parts sociales de classe A et 29.505 parts sociales de class P,

chacun à DHC LUXEMBOURG IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, avec siège social à 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée sous le numéro RCS Luxembourg B 121.012 de sorte que DHC LUXEMBOURG IV S.à r.l. détenait 359.995 parts sociales de classe A et 539.995 parts sociales de classe P dans la Société.

(2) En date du 18 décembre 2006 DHC LUXEMBOURG IV S.à r.l. a cédé à son tour 359.995 parts sociales de classe A et 539.995 parts sociales de class P à HELLERMANNTYTON S.à r.l. une société à responsabilité limitée avec siège social à 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et enregistrée sous le numéro RCS Luxembourg B 121.121.

Référence de publication: 2007036285/260/34.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00533. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

JPMorgan Portfolio Strategies Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.483.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 janvier 2007

Composition du Conseil d'Administration:

Il a été décidé de réélire Monsieur Jacques Elvinger, Monsieur James B Broderick, Monsieur Alain Feis, Monsieur Jean Fuchs et Monsieur Berndt May en date du 26 janvier 2007, en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 septembre 2007.

Au 26 janvier 2007, le Conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Jacques Elvinger (Président)
- M. James B. Broderick
- M. Alain Feis
- M. Jean Fuchs
- M. Berndt May

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Pour JPMorgan PORTFOLIO STRATEGIES FUNDS II

JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l.

Agent domiciliataire

A. d'Alimonte

Référence de publication: 2007035816/13/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06623. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

European Broadcasting System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 66.759.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 28 juillet 2006

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale du 28 juillet 2006:

- qu'ont été nommés administrateurs de la Société:

1. M. Jürgen von Schwerin, né le 22 décembre 1956 à Kassel (Allemagne), demeurant à Almeidaweg 21, D-82319 Starnberg (Allemagne);

2. M. Markus Tellenbach, né le 1^{er} octobre 1960 à Zurich (Suisse), demeurant à Schlossbergstrasse 27, CH-8702 Zollikon (Suisse);

3. M. Klaus Frederiksen, né le 21 octobre 1953 à Ejby (Danemark), demeurant à Frederiksberg Alle 26, DK-1820 Frederiksberg (Danemark);

pour un terme expirant à l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée pour approuver les comptes de la Société au 31 décembre 2005.

- que la COMPAGNIE DE REVISION, société anonyme, ayant son siège social au 7, parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32 665, a été nommée commissaire aux comptes de la Société pour un terme expirant à l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée pour approuver les comptes de la Société au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Pour EUROPEAN BROADCASTING SYSTEM S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007035860/250/29.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06950. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Skino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 107.758.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 28 février 2007

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration que

- la démission de Monsieur Alain Peigneux, employé privé, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 28 février 2007 est acceptée;

- Monsieur Michel E. Raffoul, employé privé, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, à été coopté en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 28 février 2007.

La prochaine Assemblée Générale des Actionnaires procédera à la ratification de la démission ainsi que de la cooptation. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Pour SKINO S.A.

MERCURIA SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007035817/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00010. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Fegon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 72.287.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2007

Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 28 février 2007 au siège social de la société FEGON INTERNATIONAL S.A. il résulte que la résolution suivante a été prise à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

Résolution n° 1

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C B 51.094, du poste d'administrateur-délégué.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n° 2

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C B 51.094, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

36423

Résolution n ° 3

L'Assemblée révoque M. Garros Alain S. né le 23 décembre 1940, domicilié 45, rue Siggy Vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée,

Résolution n ° 4

L'Assemblée révoque la société GT IMMOBILIER S.A. domiciliée 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C B 64.135, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n ° 5

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch/Alzette et domicilié à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur-délégué pouvant engager la société par sa seule signature.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Claude Karp prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n ° 6

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch/Alzette et domicilié à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Claude Karp prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n ° 7

L'Assemblée nomme la société LUXEMBOURG TELECOM S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro R.C B 67.351 domiciliée à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de la société LUXEMBOURG TELECOM S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n ° 8

L'Assemblée nomme la société IMMOGUARDIAN S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro R.C B 92.210 domiciliée à L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de la société IMMOGUARDIAN S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n ° 9

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée à Tortola - British Virgin Islands, (BVI), Akara Building 24 De Castro Street, Wickams Cay I, Road Town, enregistrée au Registre de Commerce de British Virgin Islands sous le numéro IBC 319.166, du poste de commissaire aux comptes. La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n ° 10

L'Assemblée nomme la société FIDUCIAIRE GLB S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro R.C B 101.463 domiciliée à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, au poste de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Mandataire de l'Actionnaire 1 / Mandataire de l'Actionnaire 2

Référence de publication: 2007035819/2789/68.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00253. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Cadlux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 104.525.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance en date du 15 février 2007 que le siège social de la société a été transféré avec effet au 20 février 2007 de

28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg

à

208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007036174/7138/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00815. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Oyster International Properties GP, Société en nom collectif.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 118.666.

Extrait de la résolution du Conseil de Gérance du 31 janvier 2007

En date du 31 janvier 2007, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la société vers l'adresse suivante: 1, rue du Potager à L-2347 Luxembourg, avec effet immédiat.

Il en résulte de ce fait que les adresses des associés et des administrateurs à savoir FAULKNER PROPERTIES 1 S.à r.l. et OYSTER INTERNATIONAL PROPERTIES S.à r.l. sont aussi à modifier vers l'adresse suivante: 1, rue du Potager à L-2347 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

OYSTER INTERNATIONAL PROPERTIES GP

Signature

Référence de publication: 2007035861/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00034. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Nebraska S.A., Société Anonyme de Titrisation.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.370.

Il a été résolu lors du conseil d'administration tenu le 31 mai 2006 de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., en tant que réviseur d'entreprises de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEBRASKA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007035862/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00035. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Weather Investments II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.440.

Constituée par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 août 2005, acte publié au Mémorial C n^o 1048 du 17 octobre 2005. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire pour la dernière fois en date du 11 août 2005, acte publié au Mémorial C n^o 514 du 10 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WEATHER INVESTMENTS II Sàrl
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007035835/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06920. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

T.C.O. Fund-LU, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.131.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 5 février 2007

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Madame Julie K. Braun, née le 1^{er} janvier 1958 à Mankato, Minnesota (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 South 7th Street, Minneapolis, Minnesota 55402 (Etats-Unis d'Amérique), aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 5 février 2007 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par un conseil de gérance composé des personnes suivantes:

Pedro-Emanuel Gouveia Fernandes das Neves, gérant; et

- Julie K. Braun, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
T.C.O. FUND-LU S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007035851/2460/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06422. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Halysa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 90.777.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société du 10 août 2006

Résolution unique

Le Conseil, après avoir accepté la démission de Monsieur Régis Meister de son poste d'administrateur de la Société, avec effet au 10 août 2006, admet qu'il est dans le meilleur intérêt et pour le bénéfice de la Société, de nommer Monsieur David Leparmentier, employé de banque, avec adresse professionnelle à L-2420 Luxembourg, 11 avenue Emile Reuter, en tant que nouvel administrateur de la Société, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires de la Société, ce qui, en conformité avec l'article 51 §4 de la loi luxembourgeoise des sociétés, validera une telle cooptation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALYSA SA
Y. Cacclin / D. Leparmentier
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007035852/45/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06619. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070031985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

RP IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Rockpoint 4 S.à r.l.).

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 123.728.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 46151 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007035865/211/12.

(070031753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Malvi Holding S.A., Société Anonyme Holding,

(anc. Elkron International Holding S.A.).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 72.734.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

E. Schlessler
Notaire

Référence de publication: 2007035866/227/13.

(070031858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Vip Domotec Group S.A., Société Anonyme,

(anc. Vip Domotec Benelux S.A.).

Siège social: L-3364 Leudelange, Zone Industrielle de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 66.637.

Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 février 2007.

H. Beck
Notaire

Référence de publication: 2007035868/201/13.

(070031814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Pallhuber Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Fero Holding S.à r.l.).

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 121.586.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 février 2007.

P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007035869/202/13.

(070032036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

De Bei'ermann S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 44.756.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber
Notaire

Référence de publication: 2007036081/236/11.

(070032539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Investeringer Danmark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.035.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 décembre 2005, actée sous le n ° 735 par devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007036070/208/13.

(070032340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Macquarie Airports (Europe) No 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.014.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 décembre 2005, actée sous le n ° 734 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007036067/208/13.

(070032342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Société Européenne Répartition Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 34.321.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 décembre 2005, actée sous le n ° 726 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007036066/208/13.

(070032345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

ABS Finance Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.512.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 novembre 2005, actée sous le n ° 706 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007036065/208/13.

(070032347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Veropar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.148.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 octobre 2005, actée sous le n ° 618 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007036064/208/13.

(070032348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Siegwerk Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 17.491,25.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.882.

—
Statuts coordonnés en date du 23 décembre 2005, suite à un acte n ° 804 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007036063/208/13.

(070032349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Commandite Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 71.946.

—
Statuts coordonnés en date du 1^{er} août 2006, suite à un acte n ° 450 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007036062/208/12.

(070032351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Chiorino Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 61.973.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2004, actée sous le n ° 829 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007036061/208/13.

(070032354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Giochi Preziosi Lussemburgo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 41.180.

Statuts coordonnés en date du 13 avril 2006, suite à un acte n ° 200 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007036059/208/12.

(070032361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Andreosso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5819 Alzingen, 8, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 17.196.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007035833/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00045. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Lagonda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 36.988.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007035834/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00075. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Habitat Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9089 Ettelbruck, 16, rue Michel Weber.

R.C.S. Luxembourg B 97.786.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007035872/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00088. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Andreosso Marbres, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5819 Alzingen, 8, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 80.463.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007035832/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00048. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Marena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.373.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007035873/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06867. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Promaco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 57, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 66.937.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007035875/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00093. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

PROMACO S.A., Project Management and Control, Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 57, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 33.837.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007035876/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00092. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Aerium Heidelberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 113.362.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 février 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007035831/202/12.

(070032021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Hamer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 4, Zone Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 53.727.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007036221/236/11.

(070032306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Whitebay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 105.720.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036302/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00584. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Viashipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 119.022.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036885/2704/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00858. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Ecotank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 119.021.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036883/2704/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00850. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Velen Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 114.906.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036881/2704/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00841. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Crèche Picasso S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 444, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 96.011.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036900/3751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01735. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.
